Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB51-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		25
Nombre de conseillers absents :		2
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		2
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	: 10 avril 2026	
Date d'affichage	: 10 avril 2026	

L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à vingt heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ Gildas, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, PICART Olivier, KERTUDO Maryline, BONIZEC Christel, ESNEU Pacal, L'HOSTIS Florence, MARTIN Sébastien, HUET Edith, LE GALL Pascal, BRIER Sandrine, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GUEVELOU Laurent, LE BALCH Élise, LE POUL Christian, CHARLIER Claire, GEFFROY Séverine, CLECH Vincent, HADJADJE Valérie, LE GALL Maël, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, NICOL Marie-Noëlle

Absents : LE MIGNOT Daniel, TROGOFF Olivier

Procurations : LE MIGNOT Daniel à HERVÉ Gildas, TROGOFF Olivier à BONIZEC Christel

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/51

Institutions et vie politique

Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22)

Toutes les communes et les EPCI du département sont adhérents au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor. Le SDE22 est au service de l'ensemble des collectivités costarmoricaines dans les domaines des réseaux de distribution d'électricité, de l'éclairage public, des infrastructures de télécommunications, de gaz, de la cartographie et sur divers domaines de l'énergie.

Le SDE est un syndicat dont l'organe exécutif est composé d'élus issus de désignations par les communes et les EPCI. Suite aux élections municipales, sa composition doit être renouvelée.

Les désignations au Comité Syndical du SDE22 se font en trois étapes :

- dans un premier temps, les communes désignent leurs délégués ;

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260416-2026DELIB51-DE

- puis, les délégués des communes sont réunis par « collège énergie » pour élire les 37 membres du comité syndical. Parallèlement, les EPCI désignent 29 délégués, puis 11 membres du comité syndical.

- et enfin, lors de la séance d'installation du Comité Syndical, les 48 membres éliront le Président, et les Vice-présidents.

S'agissant des communes, le nombre de représentants est calculé en fonction de la population. Ainsi, pour la commune de Bégard, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. La commune fait partie du « collège énergie » du territoire Guingamp Paimpol Agglomération qui élira 5 membres au comité syndical du SDE22.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

Nombre de suffrages exprimés :	*21*
Votes Pour :	*21*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*6*

DÉSIGNE :

- Monsieur Olivier PICART, comme délégué titulaire.
- Monsieur Laurent GUEVELOU, comme délégué suppléant.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO



